

# BULLETIN DE COTISATIONS LOCALE Bourgogne 2024



La cotisation est un acte volontaire et statutaire qui constitue la base de toute association. À Accueil Paysan, elle valide l'adhésion de membres d'une structure d'accueil à notre association Accueil Paysan Bourgogne. Par cet engagement, vous affirmez vivre et défendre les valeurs inscrites dans notre charte éthique, dont la défense de l'agriculture paysanne et d'un tourisme à visage humain et solidaire. Cet engagement est donc aussi un acte militant.

## VOS INFORMATIONS

Nom(s) :

Prénom(s) :

N° adhérent : FR -

Votre département :

## DATE BUTOIRE

Vos documents et vos cotisations doivent être retournés pour le :  
**31 décembre 2023**

## Votre statut d'adhésion

- Adhérent probatoire
- Adhérent labellisé **UNIQUEMENT** produits paysan
- Adhérent classique

## MA COTISATION À ACCUEIL PAYSAN C'EST :

- L'expression de mon attachement aux valeurs du réseau
- Un acte de solidarité entre les adhérent·es
- Ma contribution à l'indépendance du réseau

## Autorisation à l'utilisation d'images

*Je soussigné·e autorise la Fédération nationale et les associations qui la constituent à utiliser dans leur communication (document, presse, etc) la (les) photographie(s) fournie(s) la (les) photographie(s) fournie(s)*

Oui  Non



## BESOIN D'AIDE ?

*Si vous avez besoin d'aide ou de précisions concernant le bulletin, vous pouvez contacter votre association locale :*

**bourgogne@accueil-paysan.com**  
**07 86 14 61 72**

*Je certifie sur l'honneur que l'entièreté des informations et des pièces justificatives fournies sont exactes.*

Date :

Signature :

L'association Accueil Paysan Bourgogne, a choisi d'appeler une cotisation à prix libre. Chaque adhérent peut ainsi verser une cotisation à la hauteur de ses possibilités.

## CALCUL DU MONTANT

**10 €  
minimum**

*Cette année, en lien avec le contexte de crise sanitaire, la cotisation régionale à Accueil Paysan Bourgogne est libre et solidaire avec un montant minimum de 10€.*

## AIDE AU POSITIONNEMENT POUR LE CALCUL DE LA COTISATION

**Minimum 10€  
J'ai des  
difficultés**



**175€ ou plus  
J'ai la possibilité,  
j'apporte mon  
soutien au réseau**

Afin de vous aider dans votre positionnement, nous vous rappelons le système de calcul mis en place les années précédentes.

A noter qu'en 2023 les cotisations moyennes étaient de :

- 70 € / adhérent à AP Bourgogne
- 150 € / adhérent à la Fédération Nationale AP

1. Je propose uniquement des <b>PRODUITS PAYSANS</b> et/ou des <b>ANIMATIONS</b>	ma cotisation régionale est de : 30€
2. Je propose des <b>ACTIVITES D'ACCUEIL TOURISTIQUE</b> en plus de la vente de produit et/ou des animations, ma cotisation régionale est fonction de mon (notre) chiffre d'affaire* :	ma cotisation régionale est de :
De 0 à 1 500 €	30 €
De 1 500 à 5 000 €	50 €
De 5 000 à 10 000 €	75 €
De 10 000 € à 30 000€	125 €
Plus de 30 000 €	175 €

\* Chiffre d'affaire : il s'agit du chiffre d'affaire lié aux activités touristiques (hébergement, table, animation, activité équestre et asine...)

## PAIEMENT DE LA COTISATION LOCALE AP BOURGOGNE



**Paiement en ligne sur HELLO ASSO :**

<https://www.helloasso.com/associations/accueil-paysan-bourgogne/adhesions/adhesion-regionale-2024>



**Chèque de cotisation locale** à l'ordre d'accueil Paysan Bourgogne

A envoyer à : Accueil Paysan Bourgogne

Les colocaterres, 9 rue du Bourg, 71250 MASSILLY